

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 40 (1952)

Heft: 799

Artikel: Coup d'oeil sur les étapes du suffrage féminin

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-267743>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COUP D'OEIL SUR LES ÉTAPES DU SUFFRAGE FÉMININ

Dans le monde

La première fois que des femmes avaient été appelées à jouir des droits politiques, ce fut à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle, dans l'Etat de Pennsylvanie. L'essai d'ailleurs ne dura pas au-delà de 1808.

Puis il fallut attendre, en 1848, la conférence de Seneca Falls pour assister au départ de la campagne suffragiste aux Etats-Unis, sous l'impulsion d'Elizabeth Stanton et de Suzanne Anthony.

Dès 1830 cependant, les Anglaises propriétaires terriennes qui jusqu'alors avaient eu le droit de siéger, en cette qualité, dans les conseils des comtés, perdirent ce droit par la constitution nouvellement élaborée, aussi commencèrent-elles à protester et à s'organiser pour reconquérir leur statut antérieur.

Le Conseil international des femmes avait aussi mis l'obtention des droits politiques à son programme d'action, mais cette revendication, auxquelles les femmes n'étaient pas près de donner leur adhésion, passa d'abord au second plan. Aussi se constitue, en 1904, l'ALLIANCE INTERNATIONALE DES FEMMES POUR LE SUFFRAGE qui se spécialisa dans cette question et qui suscite, dans les pays où il n'y en a pas encore, des associations nationales.

Dates d'option du suffrage féminin dans les différents pays

Etats	Dates	Etats de la législation	Etats	Dates	Etats de la législation	Etats	Dates	Etats de la législation	Etats	Dates	Etats de la législation
Afghanistan	1931	N	Danemark	1915	Y	Royaume Hachémite	1928	N	Portugal	1945	R
Albanie	1946	Y	République Dominicaine	1942	Y	Jordanie	1926	N	Roumanie	1948	Y
Allemagne	1946-49	Y	Egypte	1935	N	Liban	1945	Y	Royaume-Uni	1948	Y
Arabie Saoudite	1926	N	Équateur	1946	Y	Libéria	1945	Y	Salvador	1946	R
Argentine	1947	Y	Etats-Unis d'Amérique	1920	Y	Luxembourg	1919	Y	Suède	1921	Y
Australie	1918	Y	Ethiopie	1931	N	Mexique	1947	R*	Suisse	1874	N
Autriche	1919	Y	Finlande	1944	Y	Mongolie	1944	Y	Syrie	1947	N
Belgique	1948	Y	France	1946	Y	Nicaragua	1948	R	Tchécoslovaquie	1948	Y
RSS de Biélorussie	1937	Y	Grèce	1949	R	Norvège	1928	Y	Thaïlande	1932	Y
Birmanie	1947	Y	Guatemala	1945	R	Nouvelle-Zélande	1927	Y	Turquie	1934	Y
Bolivie	1945	R*	Haiti	1946	N	Pakistan	Constitution en préparation	R	RSS d'Ukraine	1937	Y
Brésil	1946	Y	Honduras	1936	N	Panama	1946	Y	Union Sud-Africaine	1946	Y
Canada	1938	Y	Qongrie	1945	Y	Pays-Bas	1919	Y	URSS	1936	Y
Ceylan	1946	Y	Inde	Constitution en préparation	Y	Pérou	1946	R*	Uruguay	1942	Y
Chili	1949	Y	Irak	1924	N	Philippines	1937	Y	Venezuela	1947	Y
Chine	1947	Y	Irlande	1937	Y	Pologne	1947	Y	Yougoslavie	1946	Y
Colombie	1886	N	Islande	1944	Y						
Corée	1948	Y	Israël	1948	Y						
Costa-Rica	1936	N	Italie	1947	Y						
Cuba	1940	Y	Japon	1946	Y						

*LÉGENDE : Y s'applique aux Etats (50) où le droit de vote est reconnu sur une base d'égalité

N s'applique aux Etats (13) où le droit de vote n'est pas reconnu aux femmes

R s'applique aux Etats (6) dans lesquels des conditions spéciales sont exigées des femmes

R* s'applique aux Etats (3) où le droit de vote des femmes est limité aux élections locales.

Dans notre pays

En Suisse, les Unions de femmes ont groupé d'abord les pionnières qui sentaient le besoin d'organiser une action collective afin d'améliorer le statut de la femme. Les Unions s'étaient fédérées en 1900 pour former l'Alliance de sociétés féminines, mais, pour se concentrer spécialement sur l'obtention des droits politiques, fut fondée, en 1909, l'ASSOCIATION SUISSE POUR LE SUFFRAGE FÉMININ. L'Association genevoise avait été fondée en 1908 sous l'impulsion d'Auguste de Morsier.

Dès l'automne 1912, se créait à Genève, le « Mouvement féministe », périodique romand destiné à soutenir cette idée et chargé de faire comprendre à l'opinion publique que les améliorations obtenues au statut féminin par la voie des concessions bénévoles n'assure pas leur stabilité.

Nous avons vu, par exemple que, en cas de pénurie dans le personnel enseignant, on légifère, afin que les institutrices qui se marient gardent leur poste. Lorsque la crise survient, on légifère dans l'autre sens et on demande aux femmes mariées de céder la place.

Lorsque l'industrie a de nombreuses commandes, on a vu des fabriques faire de la propagande parmi les jeunes filles pour les détourner du travail ménager, puis, lorsque les affaires se ralentissent, on les renvoie proclamant que la place de la femme est au foyer. Et rien ne les protège contre un tel revirement.

Canton de Bâle-Ville Oui Non

1 ^{er} scrutin:	8 février 1920 (suffrage intégral)	6 711	12 455
2 ^{me} scrutin:	14 et 15 mai 1927 (suffrage intégral)	6 152	14 917
3 ^{me} scrutin:	16 juin 1946 (suffrage intégral)	11 709	19 898

Canton de Bâle-Campagne

1 ^{er} scrutin:	1926 (suffrage en matière scolaire, ecclésiastique et d'assistance publique)	3 164	3 332
2 ^{me} scrutin:	7 et 8 juillet 1946 (suffrage intégral)	3 853	10 396

Canton de Zurich

1 ^{er} scrutin:	1919 (suffrage intégral)	21 631	88 595
2 ^{me} scrutin:	1923 (suffrage restreint)	28 615	76 413
3 ^{me} scrutin:	30 nov. 1947 pour le vote partiel pour le vote intégral	61 360 39 018	112 176 134 594

Canton de Genève

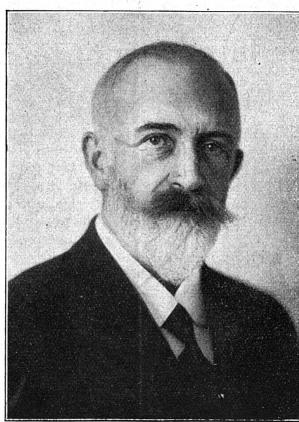
1 ^{er} scrutin:	1921 (suffrage intégral)	6 634	14 169
2 ^{me} scrutin:	1940 (suffrage intégral)	8 439	17 894
3 ^{me} scrutin:	29 sept. 1946 (suffrage intégral)	10 925	14 065

Canton de Neuchâtel

1 ^{er} scrutin:	1919 (suffrage intégral)	5 365	12 058
2 ^{me} scrutin:	1941 (suffrage en matière communale)	5 589	17 069

GENÈVE 30 novembre 1952 Consultation féminine officielle

Campagnes suffragistes



Auguste de MORSIER
fondateur et premier président de l'Association suisse pour le suffrage féminin.

3 ^{me} scrutin:	Oui	Non
14 mars 1948 (suffrage en matière communale)	7 316	14 984

Canton de Saint-Gall	Oui	Non
1 ^{er} scrutin:	12 114	26 166
2 ^{me} scrutin:	18 227	23 867

Canton de Glaris	Oui	Non
En 1921, une proposition tendant à octroyer aux femmes le droit de suffrage fut repoussée par la grande majorité des citoyens réunis en Landsgemeinde.		

Canton du Tessin	Oui	Non
Votation du 3 novembre 1946 (suffr. intégral)	4 166	13 986

Canton de Soleure	Oui	Non
Novembre 1948 (suffrage communal: école, tutelle, assistance et Eglise)	9 353	9 535

Canton de Vaud	Oui	Non
Février 1951 (droit de vote facultatif en matière communale)	23 153	35 856

ÉCOLE D'ÉTUDES SOCIALES - GENÈVE

Subventionnée par la Confédération, l'Etat et la Ville

FORMATION PROFESSIONNELLE D'ASSISTANTES SOCIALES

(Services sociaux, services médicaux-sociaux, établissements hospitaliers, secrétariats d'institutions sociales).

Des auditeurs sont admis à tous les cours

ÉCOLE DE BIBLIOTHÉCAIRES - ÉCOLE DE LABORANTINES

Pension et cours ménagers au Foyer de l'Ecole

Programme (50 ct.) et renseignements

Route de Malagnou 3